

SOGESUB

**Rapport sur l'exécution
de la Délégation de
Service Public**

Exercice 2020

**Chauffage Urbain de
la Ville de SUCY-EN -
BRIE**



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	SYNTHESE DE L'ANNEE.....	6
2.1	CHIFFRES CLES DE L'ANNEE.....	6
2.2	FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX	7
2.3	PERFORMANCE SUR L'EXERCICE	7
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	9
4	FAITS MARQUANTS 2020	10
4.1	FAITS MARQUANTS TECHNIQUES	10
4.2	AUTRES FAITS MARQUANTS	10
4.3	CLIMATOLOGIE	10
5	TRAVAUX 2020	12
5.1	HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE.....	12
5.2	CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE	12
5.3	TRAVAUX REALISES EN 2020.....	13
6	CLIENTELE DESSERVIE	14
7	CONDUITE ET GESTION DU RESEAU.....	15
7.1	SUIVI ENERGETIQUE	15
7.2	REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON	15
7.3	CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES.....	15
7.4	CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU	16
8	EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION	16
8.1	EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE	16
8.2	AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION	17
9	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES.....	17
10	EXECUTION DU SERVICE PUBLIC.....	18
10.1	CONTINUTE DU SERVICE.....	18
10.2	ENVIRONNEMENT	18
10.3	CONTROLES REGLEMENTAIRES	18
11	POLITIQUE DE COMMUNICATION	18
11.1	INFORMATIONS AUX USAGERS.....	18
11.2	TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION	19
11.3	JOURNEE PORTES OUVERTES.....	19
12	COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL.....	20
12.1	ANALYSE DU BILAN	20
12.2	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	21
12.3	NOTE COMPLEMENTAIRE	27
12.4	SYNTHESE	27

ANNEXES

- Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison**
- Annexe 2 Suivi des visites réglementaires**
- Annexe 3 Tableau des immobilisations et des amortissements**
- Annexe 4 Compte d'exploitation 2020**
- Annexe 5 Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP**
- Annexe 6 Tarifs moyens par abonnés**
- Annexe 7 Détail des dépenses de GER**
- Annexe 8 Calcul de la redevance d'occupation du domaine public concédé**
- Annexe 9 Evolution des indices et des tarifs**
- Annexe 10 Bilan fiscal**

SOGESUB
Esplanade du Château
Avenue Georges Pompidou
94370 SUCY-EN-BRIE

Vos Interlocuteurs

- **DEPANNAGES**

Heures ouvrables

☎ 0 811 20 20 24

Nuits, Week-end et jours fériés

☎ 0 811 20 20 24

- **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS, DEVIS, TRAVAUX**

RESPONSABLE EQUIPE EXPLOITATION

Mohamed BOUKHRIS

mohamed.boukhriss@engie.com

CONTREMAITRE

Kévin ANTUNES

kevin.antunes@engie.com

RESPONSABLE DE DEPARTEMENT

Mathilde ROUX-DRESSEN

mathilde.roux-dressen@engie.com

INGENIEUR D'EXPLOITATION

Mars SALINESI

marc.salinesi@engie.com

RESPONSABLE DE GESTION

Nathalie AGASSE

nathalie.agasse@engie.com

GESTIONNAIRE DE CONTRAT

Nathalie DACHICOURT

nathalie.dachicourt@engie.com

INGENIEUR COMMERCIAL

Patrick ESTEVES

patrick.esteves@engie.com

1 INTRODUCTION

Le présent dossier a été établi par la Société SOGESUB pour présenter à la Ville de Sucy-en-Brie (94) le rapport de délégation de service public du chauffage urbain pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

La société SOGESUB exerce la Délégation du Service Public de chauffage urbain dans le cadre de la Convention de Concession conclue par la ville de SUCY EN BRIE en date du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 18 ans.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport annuel se réfère donc :

- aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession,
- aux dispositions de l'Article 40-1 de la Loi du 29 janvier 1993 (dite loi SAPIN) résultant de l'Article 2 de la Loi du 8 février 1995.

2 SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2.1 CHIFFRES CLES DE L'ANNÉE

2 123 Degrés Jour Unifiés

Rigueur de la saison hivernale

25 439 MWh thermiques

Ont été livrés sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur.

74,75 euros T. T. C. (tarif moyen R1+R2)

Représente le prix moyen payé par les abonnés du réseau de la ville pour chaque MWh consommé

26 481 kW

Est la puissance totale souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur

24 postes de livraison

Délivrent la chaleur aux abonnés

3000 équivalents-logements

Sont alimentés par le réseau de chaleur

98%

Est la part d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable géothermale

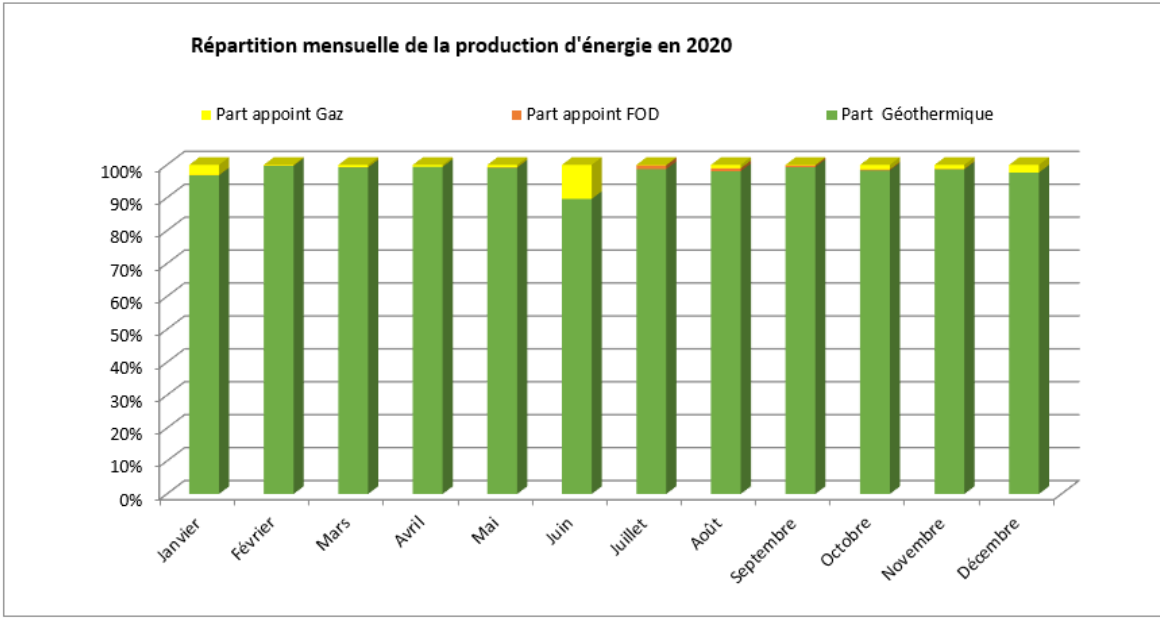
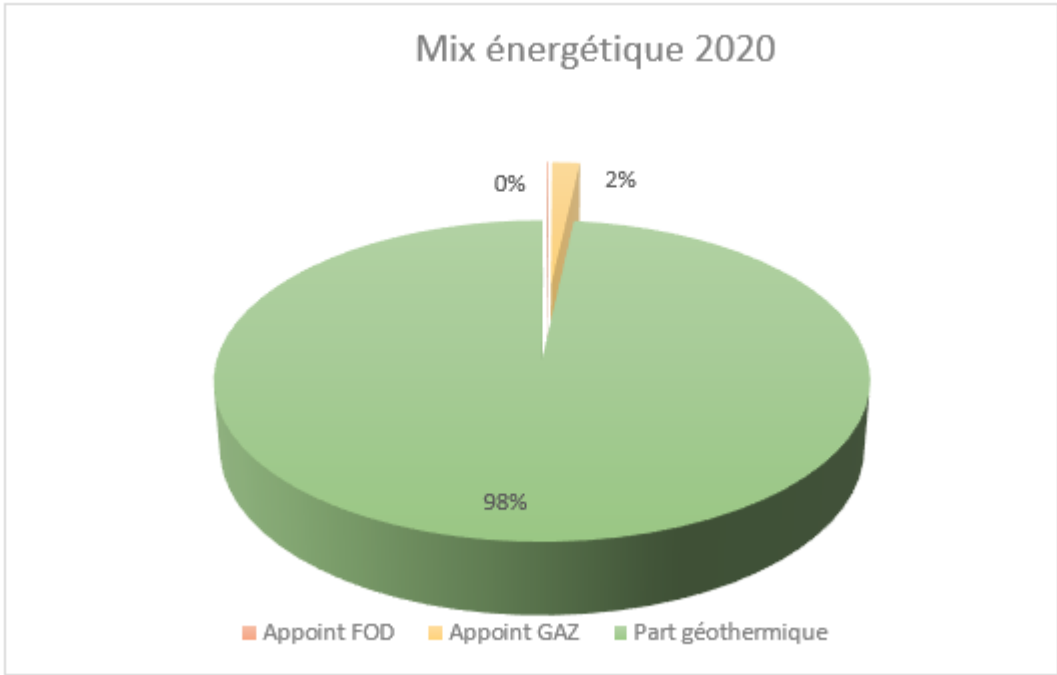
2.2 FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX

Janvier 2020	➡ Mise en service de la résidence Les Toiles
Juin 2020	➡ Inspection DRIEE des chaufferies CVB et Fosse Rouge ➡ Arrêt technique de la centrale géothermique
Septembre 2020	➡ Fuite sur le réseau MT au niveau de la résidence les Jardins de Van Gogh
Octobre 2020	➡ Mise en service d'un monte-charge à la centrale

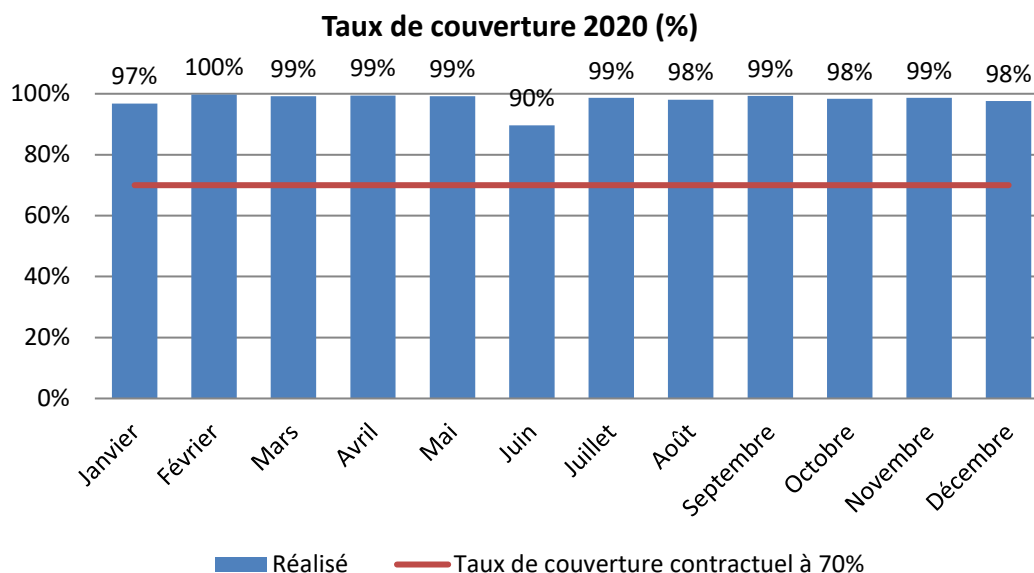
2.3 PERFORMANCE SUR L'EXERCICE

Les données relatives à la performance opérationnelle ainsi que les indicateurs témoignant de la qualité de service du délégataire sont présentés ci-dessous :

Performance opérationnelle		Valeur	Unité
Caractéristiques techniques du service	Vente de chaleur	25 439	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	326	kW
	Taux de couverture contractuel	70	%
	Taux de couverture atteint	98	%
Performance environnementale	Pertes thermique du réseau	2 073	MWh
	Appoints d'eau	242	m³
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail	0	
	Taux de Fréquence	0	
	Taux de Gravité	0	



L'absence de travaux significatif sur les puits de géothermie et la rigueur climatique favorable ont permis d'atteindre un taux de couverture record de 98%.



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Installations de production

La production de chaleur alimentant le réseau urbain de SOGESUB est assurée par :

	Puissance installée
☒ Centrale Géothermique	10 000 kW
☒ Chaufferie Cité Verte A	8 800 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Cité Verte B	6 000 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Fosse Rouge	4 290 kW (FOD)

Installations réseau

La distribution est assurée par un réseau primaire, dont le fluide est véhiculé par des pompes à débit variable :

- Type : Eau Chaude,
- Pression : 6 bars,
- Température départ : 72 à 90° C.

Les tuyauteries constituant le réseau primaire de SOGESUB cheminent en souterrain, principalement sous les voiries publiques.

- Longueur réseau : 5 km
- Nombre de chambres de vannes : 17
- Matériau : inox pour le réseau géothermal, fibre et acier pour le réseau géothermique

Sous-stations

Le réseau dessert :

- sous-stations du réseau primaire : 24

- puissance souscrite totale : 26 481 kW

Le fonctionnement des sous-stations (postes de livraison) varie suivant le type d'émetteurs dont sont équipés les abonnés :

- émetteurs Haute Température,
- émetteurs Basse Température.

4 FAITS MARQUANTS 2020

4.1 FAITS MARQUANTS TECHNIQUES

L'année 2020 marque la fin des grandes opérations (« work-over ») sur le puits producteur GSUC3, après des années marquées par d'importants chantiers.

4.2 AUTRES FAITS MARQUANTS

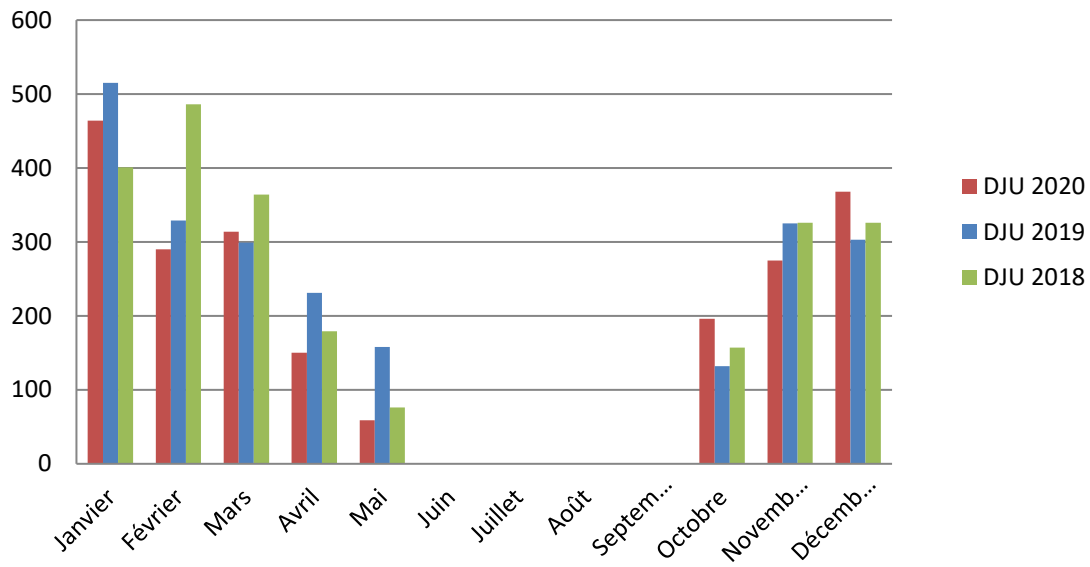
Les travaux de GER continuent d'être particulièrement importants.

4.3 CLIMATOLOGIE

En 2020, le nombre de DJU a été de 2123 (valeurs relevées à la station météorologique d'Orly). La date d'arrêt moyenne du chauffage a été le 18/05/2020 et la date de remise en service le 28/09/2020.

Cette valeur est à comparer aux DJU trentenaires 1971-2000, soit 2 410 DJU et aux conditions climatiques de l'année précédente 2 292 DJU sur la même période (saison de chauffe uniquement).

**Données climatiques en DJU
 (saison de chauffe)**



On peut noter des mois de février, avril et mai relativement doux, facilitant la valorisation de la géothermie.

5 TRAVAUX 2020

5.1 HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE

Les installations géothermiques de Sucy-en-Brie fonctionnent en triplet depuis janvier 2009. Les opérations majeures effectuées sur ce triplet sont détaillées ci-dessous :

- Rechemisage intégral de GSUC-1 en décembre 2011
- Travaux d'étanchéité de la tête de puits au cours de l'été 2014
- Remplacement en juin 2014 de la pompe exhaure mise en place en 2013 dans GSUC3
- Curage et acidification de GSUC1 et GSUC2, remplacement des pompes et des vannes maîtresse de juin à septembre 2015
- Diagraphies réglementaires en juillet 2015 sur les puits GSUC1 et GSUC2
- Remplacement de la liaison géothermale par des conduites en inox 316L, remplacement des échangeurs de chaleur, des filtres et de la pompe de réinjection, de septembre à novembre 2015
- Remplacement de la pompe exhaure en décembre 2017 suite à une panne
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en juin 2018
- Acidification de GSUC1 en juillet 2018
- Remplacement du TCTFP, curage, diagraphie et réparation de percements sur le producteur GSUC3 de juillet à septembre 2018, maintenance de la pompe exhaure
- Rechemisage du puits producteur GSUC3 entre mai et juillet 2019, remplacement de la pompe exhaure

5.2 CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE

La température de l'eau géothermale est stable, autour de 77,5°C.

La diminution des teneurs en fer et des vitesses de corrosion mesurés et visibles sur les coupons de corrosion montrent que les processus de corrosion ont été maîtrisés durant l'année.

En période estivale, le débit géothermal est limité par les deux puits injecteurs qui ne peuvent accepter moins de 80 m³/h chacun. Ce point de fonctionnement est limitant, car cela oblige à fonctionner avec un débit géothermal largement supérieur au débit sur le réseau de distribution primaire. Les performances globales de la géothermie (COP et pincement d'échangeurs) sont alors moins bonnes.

En 2019, il est constaté que le puits GSUC1 s'est de nouveau encrassé malgré l'acidification réalisée pendant l'été 2018. Cet encrassement ne se constate pas sur GSUC2 et déséquilibre les débits sur les deux puits injecteurs. Ce phénomène pourrait être lié au fait que le puits GSUC1 est l'ancien puits producteur du doublet initial de Sucy-en-Brie et que l'utilisation en sens inverse (désormais en injecteur) d'un puits créerait dans le réservoir du

Dogger des rugosités ayant une incidence forte sur les pertes de charge. Cette hypothèse est avancée d'après l'observation de plusieurs puits producteur transformés en injecteur dans le cadre de conversion des doublets en triplets géothermiques. Des réflexions sont à l'étude pour envisager une acidification du puits en 2021.

En 2020, des problèmes récurrents de colmatage des filtres géothermaux sont observés. La concentration du produit inhibiteur de corrosion joue grandement sur la remontée de dépôts et la fréquence de nettoyage des filtres. Un changement de produit inhibiteur de corrosion sera à l'étude en 2021 afin de voir s'il est possible de mieux maîtriser les processus de corrosion tout en évitant le colmatage régulier des filtres.

5.3 TRAVAUX REALISES EN 2020

5.3.1 Puits producteur

Le rechemisage effectué en 2019 signe la fin des travaux sur le puits producteur. La prochaine opération sera la diagraphie règlementaire accompagnée d'un remplacement de la pompe exhaure en 2024, ou plus tôt en cas de panne de la pompe exhaure.

L'opération de rechemisage a été identifié comme un sinistre par la SAF Environnement. A ce titre, un dossier a été déposé pour donner droit à une indemnisation.

5.3.2 Puits injecteur

Il n'y a pas eu de travaux en 2020 sur les puits injecteurs. La prochaine opération sera leur diagraphie règlementaire, programmée en 2021 pour chacun des puits. Compte-tenu de l'encrassement de GSUC1, une réflexion est en cours pour savoir si une acidification serait bénéfique.

5.3.3 Autres travaux

Les autres travaux marquants de l'année 2020 sont les suivants :

- Remplacement des compteurs d'énergie de la géothermie
- Remplacement de vannes sur la boucle géothermale
- Levée des réserves électriques des chaufferies CVA et CVB
- Mise en place d'un monte-charge pour descendre et remonter le matériel depuis la centrale enterrée

6 CLIENTELE DESSERVIE

Le tableau ci-après présente l'ensemble des abonnés et des puissances souscrites en 2020.

N° installation	Nom installation	Puissance souscrite (kW)
5370000302	AFUL Cite Verte A	3 323
5370000303	AFUL Cité Verte B	3 669
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 585
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	702
5370000306	RPA "Cite Verte"	580
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 880
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	520
5370000309	GS "Fosse Rouge"	545
5370000311	Château de Sucy	400
5370000313	Centre Administratif	420
5370000314	Château de Haute Maison	215
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 625
5370000317	Résidence "Les Iris"	200
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	103
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	235
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	712
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	250
5370000322	Médiathèque Municipale	150
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	150
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	490
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	210
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	530
5370000327	Rés. « Les Toiles »	326
5370000402	Cité Verte A Logirep	1661
	Total	26 481

7 CONDUITE ET GESTION DU RESEAU

7.1 SUIVI ENERGETIQUE

Le tableau de suivi énergétique portant sur l'année civile 2020 est visible ci-dessous :

	Géothermie			Autres sources d'énergie	
	Volume de fluide extrait	Consommation électrique liée à la géothermie	Production Géothermique	Production FOD	Production Gaz
Janvier	154 839	249 473	4 841	3	156
Février	125 916	186 934	3 514	2	8
Mars	124 154	176 439	3 505	2	25
Avril	136 244	174 334	2 351	0	14
Mai	107 027	128 170	1 252	1	10
Juin	24 948	114 633	448	0	52
Juillet	123 008	150 091	497	6	1
Août	121 724	168 267	384	3	4
Septembre	137 192	187 770	520	3	1
Octobre	120 690	171 814	2 013	5	29
Novembre	126 474	216 761	2 746	3	35
Décembre	160 212	306 003	4 962	0	119
Total	1 462 428	2 230 689	27 033	27	453

Nombre d'équivalent logements raccordés au réseau de chaleur	3 000
Taux de couverture (pourcentage d'énergie thermique fournie par la géothermie par rapport à l'énergie thermique totale fournie au réseau)	98%

La production de la géothermie a très bien fonctionné en 2020, permettant d'atteindre un taux de couverture record de 98%, grâce à des optimisations apportées sur le fonctionnement du réseau. La faible rigueur climatique a également aidé à la valorisation de la géothermie, car l'absence de pics de froid évite le recours à l'appoint au gaz. Les consommations de gaz du mois de juin sont liées à l'arrêt technique de la centrale géothermique, période pendant laquelle sont réalisées les opérations de maintenance électrique et les remplacements de matériels hydrauliques.

Le taux de couverture de la géothermie est en progression depuis les travaux de 2015 dans la centrale géothermique.

7.2 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON

Le détail des consommations par sous-station vous est présenté en **annexe 1**.

7.3 CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES

Les consommations des différentes chaufferies vous sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Chaufferie Cité Verte A (en MWh PCI entrée chaudière)												
174	13	31	16	10	45	1	4	0	31	49	143	518
Chaufferie Cité Verte B (en MWh PCI entrée chaudière)												
14	0	2	3	2	16	1	1	1	5	1	11	58
Chaufferie Fosse Rouge (en MWh PCI entrée chaudière)												
3	2	2	0	1	0	7	4	3	6	3	0	31
Total												
192	15	35	19	13	61	9	10	4	42	52	154	607

7.4 CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU

Les consommations d'eau pour l'année 2020 s'élèvent à 457 m3 dont 242 m3 ont servi à faire des appoints sur le réseau.

Les consommations relevés sur les compteurs pour les appoints d'eau sont visibles ci-dessous :

m3	Relèves en centrale + chaufferies Appoint
Janvier	13
Février	9
Mars	8
Avril	40
Mai	19
Juin	16
Juillet	12
Août	37
Septembre	33
Octobre	25
Novembre	21
Décembre	9
Total	242

8 EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

8.1 EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE

Le Projet ICADE « Les Toiles » (78 logements) a été raccordé à l'été 2019. La mise en service a été réalisée le 3 janvier 2020.

La convention de raccordement globale pour la ZAC du Centre-Ville a été signée en janvier 2019 avec l'aménageur, SADEV94. Le premier lot, lot A, a été signé avec le promoteur, SUCY CLOS SEVIGNE, en avril 2019 et devait initialement être mis en service au deuxième semestre 2020 mais ce lot accuse un retard de livraison important (la crise sanitaire liée à la pandémie mondiale de COVID-19 explique une partie de ce retard) et ne sera finalement mis en service qu'à l'été 2021.

Les raccordements des lots de cette ZAC s'étale sur plusieurs années de 2020 à 2026. Certains raccordements nécessitent de dévoyer des tronçons du réseau actuel. La qualification des besoins des différents lots de la ZAC est visible ci-dessous :

Ilot	Nombre de logements	Puissance globale Chauffage & Eau chaude sanitaire (kW)
A	39	194
B	113	422
C	63	332
D	74	364
E	61	364
Total	350	1 676

Les polices d'abonnement pour les lots C, D et E ont été signées en fin d'année 2020. Il restera la police d'abonnement du lot B qui n'est pas encore établie car ce lot est encore à l'étude.

8.2 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

En mai 2019, le Tribunal Administratif prononce son rejet de l'homologation du Protocole transactionnel portant avenant 4 au contrat de Délégation de Service Public.

9 SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité des biens et des personnes est, depuis toujours, un objectif majeur pour SOGESUB.

L'engagement et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont nécessaires pour parvenir à notre objectif ultime : le « **zéro accident** ».

Les indicateurs de suivi de manière continue sont :

- Le taux de fréquence (TF) qui permet de suivre l'évolution des accidents avec arrêt,
- Le taux de gravité (TG) qui reflète le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à un tel accident.

Ils se calculent de la manière suivante :

$$TF = \frac{\text{Nombre d' AT avec arrêt}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000000$$

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d' arrêts}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000$$

Aucun collaborateur travaillant pour SOGESUB n'a eu d'accident de travail au cours de l'année 2020 :

2020	TF	TG
SOGESUB	0	0

10 EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

10.1 CONTINUITE DU SERVICE

L'année 2020 s'est déroulée sans incident majeur.

Une fuite est survenue sur le réseau primaire Moyenne Température en septembre, ayant pour conséquence de couper la production d'eau chaude pour la résidence Van Gogh pendant 3 heures.

10.2 ENVIRONNEMENT

L'atteinte d'un taux de couverture supérieur de 98% a permis d'éviter l'utilisation de combustible fossile à hauteur de 25 GWh, ce qui représente la circulation évitée d'environ 3000 véhicules par an.

Le contenu CO2 du réseau pour l'année 2020 est de **0,004 kg de CO₂/kWh vendu**.

10.3 CONTROLES REGLEMENTAIRES

La réglementation impose différents types de contrôles règlementaires (en fonctionnement, à l'arrêt, etc.), sur plusieurs équipements de la chaufferie, notamment les installations électriques ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie.

L'ensemble des contrôles effectués en 2020 sur les équipements en chaufferie se trouve en **annexe 2**.

La DRIEE est venue inspecter deux chaufferies mises à disposition de la DSP en juin 2020 :

- La chaufferie CVB
- La chaufferie Fosse Rouge

A cette occasion, nous avons également acté le fonctionnement de ces deux chaufferies à moins de 500h/an, ce qui permet de réduire la fréquence de certains contrôles règlementaires.

11 POLITIQUE DE COMMUNICATION

11.1 INFORMATIONS AUX USAGERS

Dans le cadre de nos opérations de maintenance programmée, nous prévenons les abonnés par mail en indiquant l'objet et les dates de la coupure que nous cherchons à réduire au maximum.

Dans le cas d'interruption non programmée, nous nous efforçons de prévenir les abonnés par mail et de relayer l'information sur notre site internet : <http://sucy-en-brie.reseau-chaueur.fr>

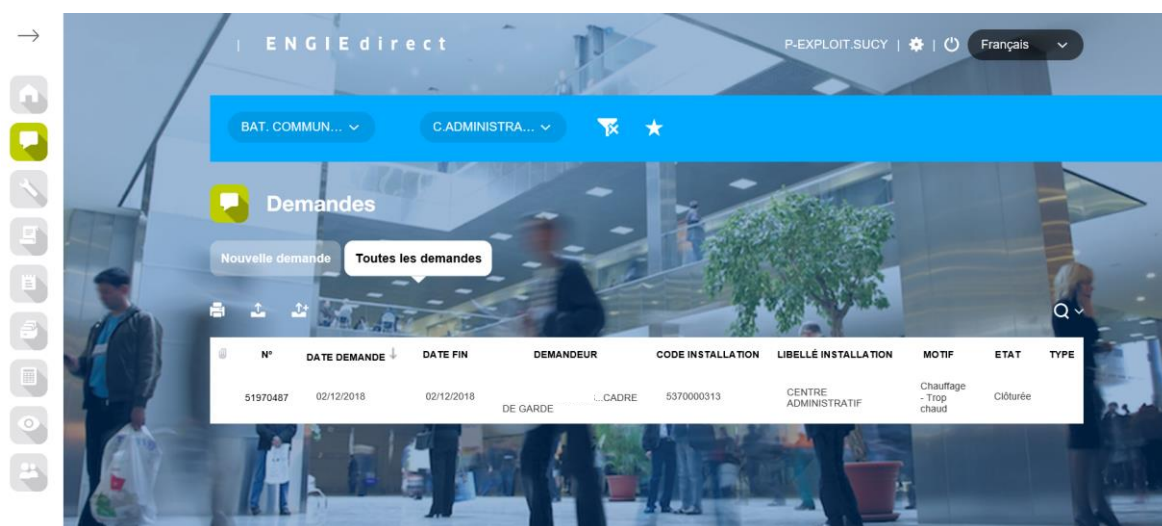
11.2 TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une plateforme d'appels est mise à disposition des usagers pour recevoir leur demande de dépannage, s'assurer de la prise en charge de la réclamation par un technicien et tracer la réclamation dans un outil informatique.

Le numéro de téléphone pour ces demandes est le 0 811 20 20 24, accessible 24h/24, 7j/7.

Il a été proposé aux abonnés qui le souhaitent un accès à un espace client dédié via la plateforme ENGIE Direct : cette plateforme permet de consulter les factures et de réaliser des demandes d'intervention en ligne, sans passer par le numéro d'appel.

L'interface utilisateur de la plateforme ENGIE Direct est la suivante :



11.3 JOURNEE PORTES OUVERTES

Compte-tenu de la pandémie mondiale de COVID-19, il n'y a pas eu de visite de la centrale en 2020.

12 COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

12.1 ANALYSE DU BILAN

Le bilan fiscal est présenté en **annexe 10**.

12.1.1 Analyse de l'actif

Immobilisations

Les immobilisations de SOGESUB sont comptabilisées pour un montant brut de 11 572 k€. Le détail des immobilisations est présenté **en annexe 3**.

Stocks

Cette rubrique correspond à la valorisation du stock de fioul qui s'élève à fin décembre à 15 k€.

Créances

Ce poste comprend les éléments suivants :

- Créances clients pour un montant de 364 k€
- Autres créances : créances sur l'état et autres collectivités Publiques (TVA, dégrèvements à prévoir) : 267 k€

12.1.2 Analyse du passif

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève pour l'année 2020 à – 3969 k€, en augmentation de 250 k€ par rapport à l'année 2019 en raison du résultat de l'exercice.

Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

Ce poste reprend principalement le montant du financement mis en place au cours de l'exercice 2010 pour un montant initial de 5 855 k€ (2 120 k€ pour 2020).

12.2 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation vous est présenté en **annexe 4**.

12.2.1 Principes adoptés pour la constitution des provisions et des reprises

Préambule

La comptabilité de la société SOGESUB est tenue dans un outil comptable et de gestion commune à toutes les entités qui composent la société Engie Energie Services. Les arrêtés des comptes sont réalisés trimestriellement et en milieu de mois afin de répondre aux délais fixés par le Groupe Engie pour la consolidation de toutes ses entités. Aussi, pour chaque arrêté des comptes l'ensemble des charges et des produits du mois en cours est estimé.

Energie

Les produits et les charges du mois d'arrêté des comptes sont estimés (factures à établir ou à recevoir) sur la base de la consommation théorique du mois (modélisation des consommations) ramené au nombre de degrés jour.

Exploitation

Chacun des postes de produits et de charges d'exploitation sont estimés en 12^{ème}. Pour les charges qui couvrent deux exercices (ex : assurances du 01/07/N à 30/06/N+1), des régularisations de type charges constatées d'avance ou produits constatés d'avance sont comptabilisées.

Garantie totale

Un logiciel dédié permet le calcul des dotations et reprises GER. Le plan de dépenses GER qui a été fixé dans le contrat de concession est renseigné dans le système. A chaque exercice les dotations sont constituées annuellement à partir du rapport entre le montant cumulé des dépenses du plan et la durée de la concession. Les dépenses GER comptabilisées chaque année entraînent une reprise à hauteur du montant enregistré selon le disponible de provision.

L'inventaire complet des dépenses a été révisé début 2018 permettant de revoir l'ensemble des provisions.

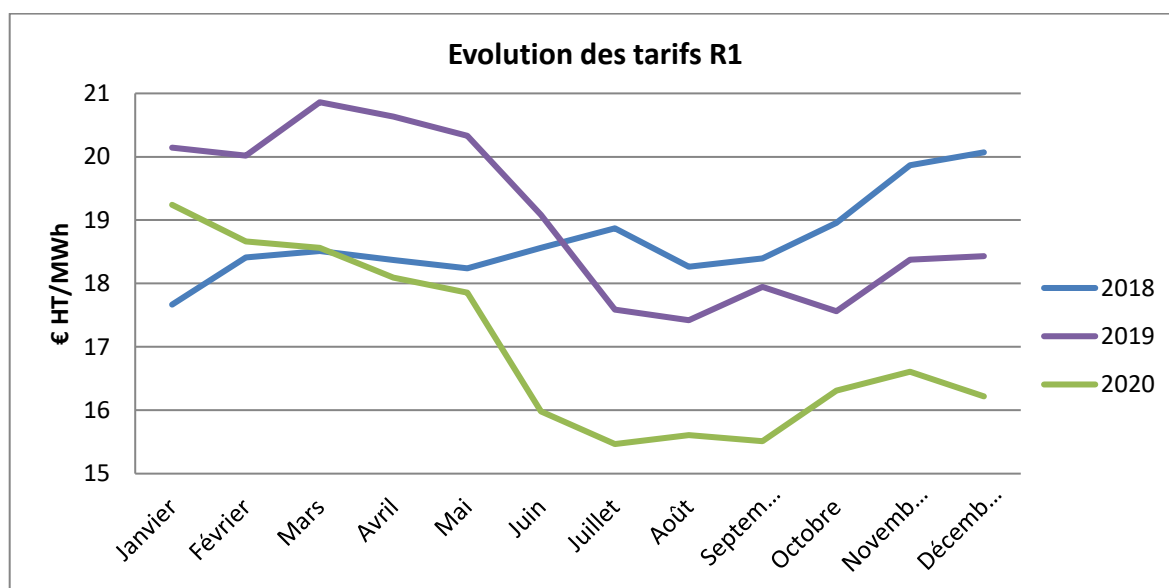
12.2.2 Produits d'exploitation

Ventes R1 et R2

Pour l'exercice 2020, le chiffre d'affaires issu de la facturation aux abonnés s'élève à **1 803 k€ HT** répartis comme suit :

- **R1 : 443 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 17,42 € HT/MWh contre 20,11 € HT/MWh en 2019, soit une baisse de 13%, liée à la baisse des indices. La diminution des ventes (-3%) du fait de la rigueur climatique et la baisse du R1 unitaire impliquent une baisse du chiffre d'affaires R1 à hauteur de 16% par rapport à l'exercice précédent. L'évolution du R1 sur les 3 derniers exercices figure ci-dessous :



- **R2 : 1 359 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 51,33 € HT/kW contre 51,07 € HT/kW en 2019, soit une augmentation de 1 % due aux évolutions des indices.

Le prix moyen des redevances R1 et R2 pour chaque abonné est présenté en **annexe 6**.

L'évolution des indices et des tarifs est visible en **annexe 9**.

Le prix moyen de vente de la chaleur aux abonnés est sur cet exercice de **70,86 € HT/MWh**, soit **74,75 € TTC/MWh**. Le prix est particulièrement stable (-0,1%) par rapport à l'exercice précédent.

Reprises sur provisions GER

Le montant des reprises de provisions GER pour l'exercice 2020 s'élève à 37 k€.

Autres produits

Ce poste représente les droits de raccordement lissés sur la durée de la DSP.

Travaux

Ce poste représente les produits liés aux travaux, en attendant la mise en immobilisation et le lissage des droits de raccordement. Ce poste est donc compensé par le montant « charges travaux » pour le même montant.

12.2.3 Charges d'exploitation

Energie primaire

L'exercice 2020 présente par rapport à 2019 une baisse de 43% des charges d'énergie primaire liée à la rigueur climatique faible qui a engendré une baisse de la quantité de chaleur à produire, notamment au gaz.

Eau et produits de traitement

Les consommations d'eau sont en baisse par rapport à l'exercice précédent qui intégrait les consommations d'eau du chantier de rechemisage.

En revanche, les dépenses de produit inhibiteur de corrosion sont en hausse car le rechemisage impose un traitement renforcé du puits. En 2021, un changement de produit inhibiteur de corrosion sera à l'étude.

Sous-traitance

Une convention d'exploitation a été établie entre SOGESUB et ENGIE Réseaux dans laquelle Engie Réseaux gère l'exploitation en mettant du personnel d'exploitation, avec leurs véhicules, leurs téléphones, leurs outils de base et équipements de protection individuelle. Les autres prestations sont gérées par SOGESUB.

GER dépenses réelles

Pour l'exercice 2020, le montant des dépenses GER s'élève à **344 k€**. Un remboursement d'assurance de la SAF Environnement pour l'opération de rechemisage à hauteur de 677 k€ qui a été imputé sur le chantier GER du rechemisage fait basculer en positif à **+ 333 k€** le poste des dépenses GER dans le compte de résultat.

Il est à noter les dépenses suivantes majeures impactant l'exercice (certains chantiers s'étalent sur plusieurs années car les factures des fournisseurs et prestataires sont envoyées avec beaucoup de retard) :

- Reliquat du chantier de rénovation des têtes de puits de l'été 2018 : 10 k€
- Reliquat du chantier de rechemisage de GSUC3 : 161 k€
- Remboursement d'assurance imputé sur le rechemisage : 677 k€
- Mise en place d'un monte-charge : 40 k€

- Remplacement de vannes sur la boucle géothermale : 9 k€
- Remplacement des compteurs géothermaux : 11 k€

Le détail des dépenses est présenté en **annexe 7**. L'écart entre le montant des dépenses GER du compte de résultat et du tableau de l'annexe 7 est lié au chantier n° 2503338 intégré dans la liste des travaux en 2019 mais imputé en 2020 comptablement (pour un montant de 1210 € HT). De plus, la clôture comptable a lieu mi-décembre et ne prend donc pas en compte les chantiers clôturés plus tard.

Le bilan des dépenses et de l'alimentation du compte de Garantie et Entretien Renouvellement est repris dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE	DEPENSES				RECETTE			SOLDE		SOLDE CUMULE
	P3/1 GE	P3/2 RN	Remboursement assurances	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	
2006										495 000
2007	125 179	126 669		251 848	28 188	60 848	89 036	-96 991	-65 821	332 188
2008	196 247	563 774		760 021	29 583	63 189	92 772	-166 664	-500 585	-335 061
2009	42 465	476 184		518 649	32 095	61 732	93 827	-10 370	-414 452	-759 883
2010	12 962	86 948		99 910	32 958	62 437	95 395	19 996	-24 511	-764 398
2011	4 242	39 928		44 170	33 300	63 182	96 482	29 058	23 254	-712 086
2012	19 875	61 639		81 514	36 191	64 751	100 942	16 316	3 112	-692 658
2013	3 959	573 726		577 685	36 309	65 400	101 709	32 350	-508 326	-1 168 634
2014	372 132	86 500	-100 000	358 632	34 396	64 822	99 218	-237 736	-21 678	-1 428 048
2015	12 839	440 028	-143 859	309 008	36 884	63 823	100 707	167 904	-376 205	-1 636 349
2016	49 617	187 593	-336 510	-99 300	36 414	63 083	99 497	323 307	-124 510	-1 437 553
2017	524 034	376 140	-525 556	374 618	37 048	63 870	100 918	38 570	-312 270	-1 711 252
2018	1 247 859	652 064	-281 911	1 618 012	37 832	65 909	103 741	-928 116	-586 155	-3 225 524
2019	56 561	1 433 286	-349 423	1 140 424	38 335	66 785	105 120	331 197	-1 366 501	-4 260 828
2020	26 544	315 835	-676 799	-334 420	39 012	67 965	106 977	12 468	428 929	-3 819 430
Total	2 694 515	5 420 314	-2 414 058	5 700 771	488 545	897 796	1 386 341	-468 712	-3 845 719	-3 819 430

*Le compte P3/1 dit de Gros Entretien est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 2,87%
Le compte P3/2 dit de Renouvellement est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 5%
Le solde de la DSP précédente, tel qu'acté dans la DSP est 495 000€.*

Il apparaît que le solde du compte est négatif depuis 2008. Le rechemisage devrait marquer la fin des grosses dépenses sur les puits, mais le solde négatif ne pourra pas être rattrapé d'ici la fin de la DSP.

Assurances

Le montant des primes d'assurances annuelles s'élève, pour l'exercice 2020, à **20 k€**, dont 16 k€ pour la SAF Environnement.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont facturées par Engie Réseaux selon les modalités du contrat d'exploitation. Le coût de la mise à disposition du personnel Engie Réseaux pour l'exploitation s'élève à **179 k€** pour l'exercice 2020.

L'équipe opérationnelle en place pour l'année 2020 a été la suivante :

- Mohamed Boukhriss : Responsable d'Equipe d'Exploitation
- Kévin ANTUNES : contremaître
- Marcus Montresor : technicien
- Donatien KOUASSI : technicien

Deux personnes interviennent en soutien de l'équipe sur les sujets d'efficacité énergétique, de suivi règlementaire, de ressources humaines, de gestion de travaux, de gestion du contrat, de relationnel client :

Marc SALINESI : ingénieur d'exploitation

Mathilde ROUX-DRESSEN : Responsable de Département

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire à cause de la pandémie de COVID-19 qui a imposé un confinement. L'équipe d'exploitation n'a pas été impactée par ce confinement, leur mission relevant du service public.

Redevance versée à la collectivité

La redevance ville a été, pour l'exercice 2020, d'un montant de **34 k€** (annexe 8).

Amortissement de caducité

La non homologation du protocole portant avenant 4 a pour conséquence de revoir la chronique des amortissements pour l'exercice 2019 et les exercices suivants. Les charges d'amortissement valent **835 k€** sur l'exercice. Le tableau des amortissements est présenté en annexe 3. La hausse des amortissements par rapport à l'exercice précédent s'explique par la mise en immobilisation des investissements réalisées pour le raccordement de la résidence Les Toiles.

Dotations aux provisions pour renouvellement

Une reprise de provisions de GER de 37 k€ a été réalisée sur l'exercice au titre de la dotation calculée sur la base du plan de dépenses.

Années	Dotations	Reprises	Solde des Dotations et Reprises
2006			330 674
2007	60 848	110 936	280 586
2008	63 189	304 387	39 388
2009	61 732	99 344	1 776
2010	62 437	60 993	3 220
2011	63 182	18 922	47 480
2012	64 751	76 556	35 675
2013 (1)	65 400	101 075	0
2014 (2)	64 822	50 175	14 647
2015	63 823	63 823	14 647
2016	63 083	78 425	-695
2017	63 870	13 168	50 007
2018	60 262	98 452	11 817
2019	53 643	39 401	26 059
2020	53 525	37 425	42 159

Frais de fonctionnement :

Ce poste s'élève à **175 k€** prend en compte les éléments suivants :

- Frais de siège :
Ces frais correspondent à l'assistance administrative et technique apportée par la société Engie Réseaux à sa filiale SOGESUB dans le cadre d'une convention ad hoc
- Frais généraux :
Ce poste prend en compte principalement des charges d'honoraires de commissaires aux comptes et d'avocats et de cotisations FEDENE.
- Impôts & Taxes (hors IS) dont la CET

Résultat financier

Les charges financières correspondent d'une part aux intérêts de compte courant facturés par Engie Réseaux au titre de la convention de trésorerie établie avec SOGESUB, et d'autre part, aux charges d'intérêt du financement mis en place en 2010.

12.2.4 Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt en fin d'exercice 2020 est de **335 k€**.

Ce résultat est positif grâce à un remboursement d'assurance à hauteur de 677 k€ suite au sinistre déclaré sur le rechemisage. Sans ce remboursement d'assurance, le résultat aurait encore une fois été négatif.

Le résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP en 2008 est de **-4 007 k€**, comme précisé en annexe 5. Les ventes cumulées s'élèvent à 22 752 k€. Ainsi, le ratio résultat cumulé sur ventes cumulées vaut -18%, démontrant le déséquilibre économique de la délégation de service public. Ce déséquilibre a augmenté depuis l'année 2018. Il ne pourra se résorber d'ici la fin du contrat en l'état actuel des choses.

12.3 NOTE COMPLEMENTAIRE

12.3.1 Convention d'exploitation déléguée

Une convention d'exploitation déléguée a été signée entre SOGESUB et Engie Réseaux. SOGESUB a confié à Engie Réseaux l'exploitation opérationnelle du Réseau (Production et distribution de chaleur) et la gestion de l'activité couvrant l'ensemble des services supports à l'exploitation et à son fonctionnement.

Ainsi Engie Réseaux met à disposition le personnel nécessaire à l'exploitation et son encadrement, avec frais de véhicules, de téléphones, d'astreintes, d'outils classiques et d'EPI.

Ce contrat est actualisé trimestriellement lors de chaque facturation selon la formule d'indexation contractuelle.

12.3.2 Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie a été établie avec Engie Energie Services qui prévoit des frais/produits financiers découlant des besoins ou excédants de trésorerie de SOGESUB.

Les sommes portées au compte courant sont productrices d'intérêts sur la base du taux de rémunération bancaire EONIA +/- 0,15%.

Le taux EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

12.4 SYNTHÈSE

L'année 2020 confirme la pérennité de l'exploitation avec une année sans incident notoire, ce qui montre que les investissements effectués et le renforcement de l'équipe a porté ses fruits. L'exercice est marqué par une couverture de la géothermie particulièrement élevée, ce qui témoigne de l'engagement des équipes pour valoriser au mieux cette ressource renouvelable et locale.

Les comptes de l'année 2020 sont positifs grâce à un remboursement d'assurances afférant au chantier du rechemisage, réalisé en 2019.

Néanmoins, le résultat cumulé sur la durée du contrat est toujours largement négatif, à -4 M€.

Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison

Consommations mensuelles 2020 (en MWh)

N° installation	Nom installation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
5370000302	CITE VERTE A	466	346	330	244	150	83	77	54	73	194	299	479	2 793
5370000303	CITE VERTE B	678	472	472	310	188	85	78	59	84	302	388	661	3 777
5370000304	RES LES MONROIS	395	283	282	181	91				5	167	205	380	1 989
5370000305	JARDINS DE SUCY	151	107	105	73	42	20	19	15	19	69	83	146	849
5370000306	RPA CITE VERTE	153	111	110	72	44	20	16	14	21	85	93	163	902
5370000307	FOSSÉ ROUGE	1 519	982	1 022	618	297					480	795	1 528	7 241
5370000308	GS CITE VERTE	75	46	45	24	9	4	3	3	4	28	38	83	362
5370000309	GS FOSSE ROUGE	32	59	61	39						11	69	73	344
5370000311	CHATEAU	46	31	25	16						6	17	35	176
5370000313	C.ADMINISTRATIF	31	18	14	9	3					4	12	27	118
5370000314	HAUTE MAISON	20	15	14	8	3					7	9	18	94
5370000316	RES VAL DE MARN	307	234	231	174	80	58	58	38	43	132	185	311	1 851
5370000317	RES LES IRIS	43	29	29	15	7					12	20	39	194
5370000318	SVM/PHONIE A	20	13	12	6						4	10	23	88
5370000319	SVM/PHONIE B-C	39	27	24	9	4					9	18	41	171
5370000320	CLOS PACY	197	147	144	102	60	36	34	30	37	83	98	187	1 155
5370000321	SALLE POIRIER	28	19	19	10						12	15	28	131
5370000322	MEDIA/THIQUE	36	25	24	11						14	17	38	165
5370000323	FOYER DELAYAT	13	8	7	2	1					2	6	18	57
5370000324	BATS A-B-C-D	80	59	57	38	21	17	16	14	17	37	42	74	472
5370000325	BATS E-F	38	24	27	16	9	6	5	4	6	17	23	40	215
5370000326	JARDINS V.GOGH	87	65	68	50	32	16	16	13	17	42	54	93	553
5370000327	LES TOILES	36	59	46	14	16	9	9	9	12	25	37	73	345
5370000402	CVA LOGIREP	233	173	165	122	75	41	38	27	36	97	149	239	1 397
	Total	4 723	3 352	3 333	2 163	1 132	395	369	280	374	1 839	2 682	4 797	25 439

Annexe 2 Suivi des visites réglementaires

Périodicité	Désignation	DATE
A	Vérification des extincteurs	nov-20
A	Vérification des moyens des accès en hauteur et appareils de levage	déc-19
BOUCLE GEOTHERMALE		
5A	Diagraphie puits producteur quinquennale	mai-19
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sncy2	juin-18
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sncy1	juin-18
ENVIRONNEMENT		
A	Contrôle des centrales de détection CVA/CVB	septembre-20
A	Contrôle centrale détection H2S Géo	septembre-20
2A	Contrôle périodique des installations de combustion cite verte B	octobre-20
2A	Contrôle périodique des installations de combustion cite verte A	octobre-20
2A	Contrôle périodique des installations de combustion fosse rouge	octobre-20
3A	Contrôle des émissions sonores	fev-18
3A	Contrôle des rejets aqueux	avril-18
A	Ramonage des chaudières	octobre-20
ELECTRICITE		
A	Vérification conformités électriques Centrale	janvier-21
A	Vérification conformités électriques fosse rouge	janvier-21
A	Vérification conformités électriques cité verte B	janvier-21
A	Vérification conformités électriques cité verte A	janvier-21

Annexe 3 Tableau des immobilisations et des amortissements

Designation de l'immobilisation	Cap début ex	Val opt début ex	Amo début ex	Entrée	Sortie	Transfert	Amort exercice	Val compt fin ex	Cap fin ex	Cap actuels
NOUVEAU PUIT DE GEOTHERMIE	6 713 764,17	2 331 669,07	-4 382 596,10	0,00	0,00	0,00	-466 233,61	-4 848 829,71	1 864 334,46	6 713 764,17
RACCORDEMENT MAISON DE RETRAITE AU RESEAU GEOTHERM	6 536,78	2 417,44	-4 119,34	0,00	0,00	0,00	-463,49	-4 602,83	1 333,95	6 536,78
RACCORDEMENT RESIDENCE GTC VAL DEMARNE	170 637,59	76 044,16	-94 593,43	0,00	0,00	0,00	-15 206,83	-109 802,26	60 635,33	170 637,59
POSE CLOTURE GRILLAGE	11 746,00	4 700,34	-7 045,66	0,00	0,00	0,00	-941,10	-7 986,76	3 759,24	11 746,00
RACCORDEMENT RESIDENCE SYMPHONIE LOT A SUCY EST	133 936,00	51 756,31	-82 179,69	0,00	0,00	0,00	-12 772,86	-94 952,55	38 963,45	133 936,00
RACCORDEMENT SYMPHONIE LOT B&C SUCY	71 816,00	27 796,99	-44 019,01	0,00	0,00	0,00	-6 859,97	-50 878,98	20 937,02	71 816,00
RACCORDEMENT RESIDENCE LES IRIS SUCY EST	87 950,00	36 035,74	-52 314,26	0,00	0,00	0,00	-6 485,76	-61 400,02	26 549,98	87 950,00
CHAUFFERE CITE VERTE B	397 011,29	160 826,35	-236 184,94	0,00	0,00	0,00	-32 165,27	-268 350,21	128 661,08	397 011,29
RACCORDEMENT MAISON DES SEMOIRS	122 290,75	49 796,07	-72 494,68	0,00	0,00	0,00	-9 959,21	-82 453,89	39 836,86	122 290,75
RACCORDEMENT PRINCIPALE EXT SUCY OUEST	10 188,41	4 127,27	-6 061,14	0,00	0,00	0,00	-825,45	-6 886,59	3 301,82	10 188,41
RESEAU MEDIANNE PRINCIPALE EXT SUCY OUEST	496 893,78	202 299,41	-294 594,37	0,00	0,00	0,00	-40 459,88	-335 054,25	161 839,53	496 893,78
RESEAU MEDIANNE SOUTS STATION SUCY OUEST	8 686,41	3 578,79	-5 107,62	0,00	0,00	0,00	-703,76	-5 871,38	2 815,03	8 686,41
RESEAU JEAN MARIE POIERER SOUTS STATION SUCY OUEST	13 260,41	5 371,71	-7 888,70	0,00	0,00	0,00	-1074,34	-8 963,04	4 297,37	13 260,41
REHABILITATION DU PUIT GEOTHERMIQUE INJECTEUR	1 340 763,76	577 523,79	-763 239,97	0,00	0,00	0,00	-115 504,76	-878 744,73	462 019,03	1 340 763,76
CREATION ET MEP DEBIT METRE GEOTHERMAL PUIT N°2	9 157,55	4 635,35	-4 522,20	0,00	0,00	0,00	-327,58	-5 449,78	3 707,77	9 157,55
MISE EN CONFORMITE CLIVES FIOUL	42 438,18	19 647,29	-22 790,89	0,00	0,00	0,00	-3 929,46	-26 720,35	15 717,83	42 438,18
MEP NOUVELLE GTC	12 386,12	6 255,62	-6 130,50	0,00	0,00	0,00	-1 251,12	-7 381,62	5 004,50	12 386,12
ADAPTATION VANNE PUIT INJECTEUR	22 675,00	11 834,08	-10 840,92	0,00	0,00	0,00	-2 532,20	-19 473,12	9 201,88	22 675,00
ADAPTATION SOUPE SECURITE GEO	4 442,00	2 382,17	-2 059,83	0,00	0,00	0,00	-476,70	-2 536,53	1 905,47	4 442,00
RACCORDEMENT SOUTS STATIONS A ET F	190 269,41	104 568,68	-85 700,73	0,00	0,00	0,00	-20 325,20	-106 625,93	83 643,48	190 269,41
CURAGE PUIT SUCY ET SUCY 2	341 295,21	162 734,52	-178 560,89	0,00	0,00	0,00	-33 054,03	-211 614,72	129 680,49	341 295,21
RENOUATION CENTRALE DE GEOTHERMIE	1 205 159,29	728 431,77	-476 727,52	0,00	0,00	0,00	-145 668,35	-622 413,87	582 745,42	1 205 159,29
MATELAS ISOLANTS SUR ECHANGEURS	9 165,00	5 687,41	-3 507,59	0,00	0,00	0,00	-1 311,48	-4 633,07	4 535,93	9 165,00
SOUTS STATION VAN GOOCH	90 854,00	61 805,52	-29 048,48	0,00	0,00	0,00	-12 361,10	-41 409,58	49 444,42	90 854,00
ECHANGEURS	32 695,00	0,00	-32 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 695,00	0,00	32 695,00
TUBE ACIER 10x071989	21 279,00	0,00	-21 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 279,00	0,00	21 279,00
RADIATEURS 010391987	4 565,61	0,00	-4 565,61	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 565,61	0,00	4 565,61
SOUTS STATIONS TOILES	0,00	0,00	0,00	108 975,50	0,00	0,00	-21 795,10	-21 795,10	87 180,40	108 975,50
	11 571 862,72	4 640 334,85	-6 931 527,87	108 975,50	0,00	0,00	-955 848,61	-7 887 376,48	3 793 461,74	11 680 838,22

Annexe 4 Compte d'exploitation

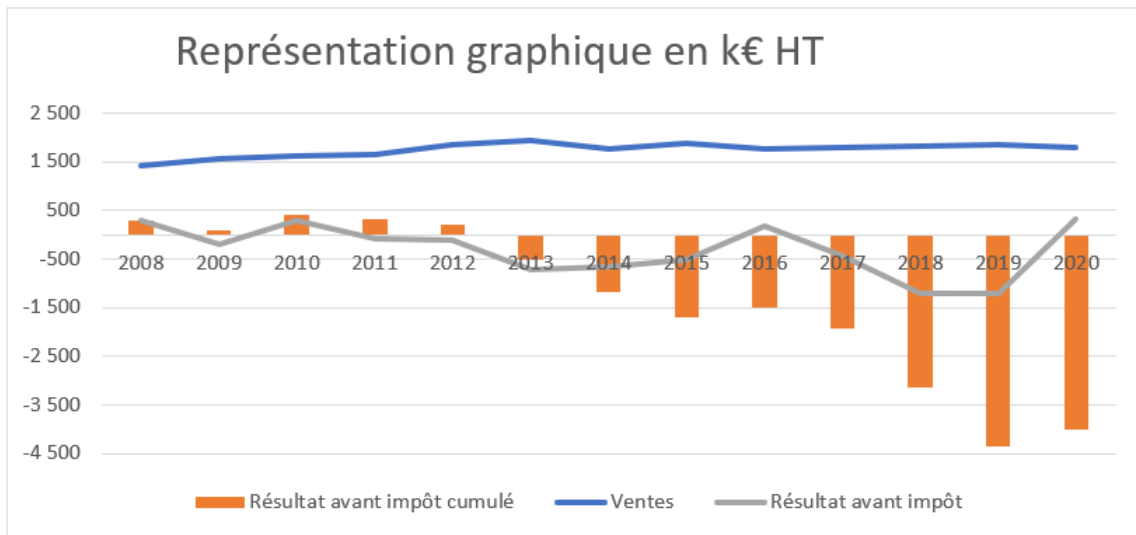
	2018	2019	2020	Ecart 2019/ 2020
Produits				
Ventes R1	519	529	443	-16%
Nb de MWh vendus	27 521	26 294	25 439	-3%
Prix moyen R1 € HT/MWh	18,87	20,11	17,42	-13,4%
Ventes R2	1 318	1 336	1 359	2%
Nb de kW souscrits	26 155	26 155	26 481	1%
Prix moyen R2 € HT/kW	50,40	51,07	51,33	0,5%
Sous-total ventes	1 837	1 865	1 803	-3%
Reprise de prov. GER	98	115	37	-68%
Autres produits	282	345	98	-72%
Travaux	49	93	109	17%
Total Produits	2 266	2 418	2 047	-15%
Charges d'exploitation				
Energie primaire	-356	-376	-214	-43%
Achat d'électricité géothermie	-86	-151	-155	3%
Qté (MWhé)	1 530	2 027	2 231	10%
Achat de gaz	-224	-193	-32	-83%
Qté (MWh PCS)	3 680	3 311	453	-86%
Achat de FOD	-11	-2	-2	0%
Qté (MWh PCI)	83	20	27	30%
Achat d'électricité chaufferies	-35	-30	-24	-18%
Qté (MWhé)	255	237	208	-12%
Eau et produits de traitement	-13	-31	-42	35%
Eau	0	-15	-8	-44%
Inhibiteur de corrosion et traitement	-13	-16	-34	109%
Fournitures d'entretien	-50	-65	-24	-62%
Sous-traitance	-95	-62	-103	67%
Ramonages	-5	-6	-6	4%
Contrôle install. électriques	-2	0	0	
Contrôle install. thermiques	-19	-8	0	-100%
Compteurs d'énergie	-6	-4	-4	-4%
Extincteurs	-1	-6	-3	-59%
Sous-traitance géothermie	-56	-28	-30	7%
Autre sous-traitance	0	0	-29	215024%
Géoréseaux	-4	-5	-4	-22%
Télécommunication	-3	-4	-5	27%
GER Dépenses réelles	-1 850	-1 648	333	-120%
Assurances	-22	-23	-20	-11%
SAF	-15	-16	-16	1%
RC + PE + BM	-7	-7	-5	-35%
Autres charges (dont travaux)	0	-4	-109	

Charges de personnel	-172	-177	-179	2%
Rémunération du personnel	-115	-118	-120	2%
Charges sociales	-57	-59	-60	2%
Charges de gestion courante	-44	-34	-37	7%
Redev. d'occup. domaine public	-33	-34	-34	1%
Autres charges	-11	0	-2	640%
Dotation aux amortissements et provisions	-549	-872	-888	2%
Amortissement de caducité	-487	-818	-835	2%
Dotations aux provisions pour RN	-60	-54	-54	0%
Autres dotations aux provisions	-2	0	0	
Total Charges	-3 152	-3 291	-1 284	-61%
Marge Brute	-885	-873	763	187%
Frais de siège	-112	-115	-117	2%
Assistance technique	-37	-37	-37	0%
Assistance administrative	-75	-78	-80	2%
Frais généraux	-20	-16	-12	-26%
Autres impôts	-8	-1	-46	4440%
Total Frais Généraux	-140	-133	-175	32%
Résultat d'exploitation	-1 025	-1 006	588	159%
Produits financiers	0	0	0	
Charges financières	-186	-192	-253	32%
Résultat avant impôts	-1 211	-1 197	335	128%
IS (34,43%)	0	0	0	
Participation salariés	0	0	0	
Résultat net	-1 211	-1 197	335	128%

Annexe 5 Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP

k€ HT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ventes	1 415	1 551	1 624	1 663	1 849	1 930	1 753
Résultat avant impôt	294	-195	302	-76	-110	-717	-672
Ventes cumulées	1 415	2 966	4 590	6 253	8 102	10 032	11 785
Résultat avant impôt cumulé	294	99	401	325	215	-502	-1 174

k€ HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ventes	1 889	1 777	1 796	1 837	1 865	1 803
Résultat avant impôt	-512	191	-439	-1 211	-1 197	335
Ventes cumulées	13 674	15 451	17 247	19 084	20 949	22 752
Résultat avant impôt cumulé	-1 686	-1 495	-1 934	-3 145	-4 343	-4 007



Annexe 6 Tarifs par abonné

N° Installation	Nom installation	R1					R2					Total			
		Conso en MWh	CA en € HT	PU moyen (€/HT/MWh)	PS en kW	CA en € HT	PU moyen (€/HT/kW)	CA en € HT	PU moyen (€/HT/MWh)	PU moyen (€/TTC/MWh)					
5370000302	AFUL Cite Verte A	2 793	56 823,58 €	20,34 €	3 323	170 584,55 €	51,33 €	227 408,13 €	81,41 €	85,89 €					
5370000303	AFUL Cité Verte B	3 777	66 722,95 €	17,67 €	3 669	188 346,29 €	51,33 €	255 069,24 €	67,53 €	71,25 €					
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 989	33 446,33 €	16,82 €	1 585	81 365,19 €	51,33 €	114 811,52 €	57,72 €	60,90 €					
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	849	14 089,20 €	16,60 €	702	36 036,83 €	51,33 €	50 126,03 €	59,04 €	62,29 €					
5370000306	RPA "Cité Verte"	902	14 941,13 €	16,56 €	580	29 774,02 €	51,33 €	44 715,15 €	49,57 €	52,30 €					
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 241	126 236,02 €	17,43 €	7 880	404 515,87 €	51,33 €	530 751,89 €	73,30 €	77,33 €					
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	362	6 048,74 €	16,71 €	520	26 693,93 €	51,33 €	32 742,67 €	90,45 €	95,42 €					
5370000309	GS "Fosse Rouge"	344	5 737,39 €	16,68 €	545	27 977,30 €	51,33 €	33 714,69 €	98,01 €	103,40 €					
5370000311	Château de Sucy	176	2 995,11 €	17,02 €	400	20 533,79 €	51,33 €	23 528,90 €	133,69 €	141,04 €					
5370000313	Centre Administratif	118	2 001,46 €	16,96 €	420	21 560,47 €	51,33 €	23 561,93 €	199,68 €	210,66 €					
5370000314	Château de Haute Maison	94	1 586,94 €	16,88 €	215	11 036,91 €	51,33 €	12 623,85 €	134,30 €	141,68 €					
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 851	30 636,65 €	16,55 €	1 625	83 418,56 €	51,33 €	114 055,21 €	61,62 €	65,01 €					
5370000317	Résidence "Les Irs"	194	3 276,89 €	16,89 €	200	10 266,91 €	51,33 €	13 543,80 €	69,81 €	73,65 €					
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	88	1 484,74 €	16,87 €	103	5 287,45 €	51,33 €	6 772,19 €	76,96 €	81,19 €					
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	171	2 888,07 €	16,89 €	235	12 063,62 €	51,33 €	14 951,69 €	87,44 €	92,25 €					
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	1 155	19 115,02 €	16,55 €	712	36 550,15 €	51,33 €	55 665,17 €	48,19 €	50,85 €					
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	131	2 201,78 €	16,81 €	250	12 833,63 €	51,33 €	15 035,41 €	114,77 €	121,09 €					
5370000322	Médiathèque Municipale	165	2 777,68 €	16,83 €	150	7 700,18 €	51,33 €	10 477,86 €	63,50 €	66,99 €					
5370000323	Foyer Delayat (Maison des séniors)	57	960,60 €	16,85 €	150	7 700,18 €	51,33 €	8 660,78 €	151,94 €	160,30 €					
5370000324	Rés. Côte Château - Bât. A/B/C/D et M	472	7 783,95 €	16,49 €	490	25 153,91 €	51,33 €	32 937,86 €	69,78 €	73,62 €					
5370000325	Rés. Côte Château - Bât. E/F	215	3 556,31 €	16,54 €	210	10 780,26 €	51,33 €	14 336,57 €	66,68 €	70,35 €					
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	553	9 131,06 €	16,51 €	530	27 207,27 €	51,33 €	36 338,33 €	65,71 €	69,33 €					
5370000327	Rés Les Toiles	345	5 674,68 €	16,45 €	326	16 644,87 €	51,06 €	22 319,55 €	64,69 €	68,25 €					
5370000402	Cité Verte A Logirep	1 397	23 109,04 €	16,55 €	1 661	85 266,60 €	51,33 €	108 375,64 €	77,60 €	81,86 €					
	Total	25 439	443 225,32 €	17,42 €	26 481	1 359 298,74 €	51,33 €	1 802 524,06 €	70,86 €	74,75 €					

Annexe 7 Détail des dépenses de GER en € HT

Installation	Référence chantier	Objet des travaux	RN/GE	Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Dépenses en IHT
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	287637T	Remplacement de la pompe exhaure	RN	28/11/2017	02/12/2020	16 350
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2302834	FIABILISATION TETE DE PUITS AMO	RN	27/02/2018	31/05/2018	10 332
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2670547	Etude et mise en place d'un monte charge à la centrale Géothermique de SUCY	RN	04/12/2019	14/02/2020	2 051
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2631620	Remplacement de 4 pompes des filtres géothermales	RN	19/12/2019	19/12/2019	3 853
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2708634	Création fourreau pour câble internet pour automate	RN	26/02/2020	26/02/2020	1 324
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2708638	Remplacement vanes mâles échangeur 1 HS x2	RN	24/02/2020	17/05/2020	5 647
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2728333	FILTRES GEO	GE	15/02/2020	15/02/2020	8 663
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2765678	Mise en place support	RN	23/05/2020	23/05/2020	1 232
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2786612	2x Remplacement compteurs d'Energie MIQUE MALE	RN	19/03/2020	19/03/2020	3 186
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2792324	Remplacment pompes puisard HS + mise en stock pompe puisard	RN	29/06/2020	22/07/2020	787
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2797063	Mise en place capteur deltaP échangeurs + cablage incendie sur AGBT	RN	06/04/2020	17/06/2020	5 877
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2797974	Remplacment 3x vanes DM200 mâles et 1x vanes DM150 mâles et mise en stock 1x vanne DM200	GE	08/04/2020	18/06/2020	10 541
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2825308	GSUC2 Réparation fuite bouchon 15/21 sur vanne BS tête de puits	RN	27/07/2020	27/07/2020	660
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2844433	Filtre EF + robinet cuisine et ess	GE	21/07/2020	21/10/2020	1 020
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2431198	RECHEMISAGE GSUC3*	RN	25/09/2018		160 357
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2431198	Remboursement d'assurance de la SAFE pour le rechemisage	RN	26/09/2018	12/06/2020	-676 739
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2825465	Remplacment soupape secours mâle	RN	27/07/2020	31/12/2020	4 813
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2797063	Monte charge géothermie de SUCY	RN	01/03/2020	31/12/2021	40 375
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2756062	Déplacement porte-coupoon boucle géothermale	RN	10/06/2020	31/12/2020	1 470
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2789850	Modification remplissage inox filtre géo	RN	10/06/2020	31/12/2020	1 320
RESIDENCES CITE VERTE A	2539863	LEVER DES MC ELECTRIQUES A LA CHAUFFERIE DE CVA	RN	17/04/2019	17/04/2020	2 605
RESIDENCES CITE VERTE A	2798418	Réparation corps de chauffe chaudière 1	GE	02/04/2020	02/04/2020	1 900
RESIDENCES CITE VERTE A	2801561	CVA12 fuite prim ess + CVA22t mano	RN	28/04/2020	28/04/2020	1 110
RESIDENCES CITE VERTE A	2835835	Mise en place grille de ventilation local elec	GE	07/07/2020	17/07/2020	1 680
RESIDENCES CITE VERTE A	2804341	Remplacment plaques échangeur ess cva 2et 1T	RN	01/11/2020	31/12/2020	2 567
RESIDENCES CITE VERTE A	2832117	Remplacment BAE5	RN	20/10/2020	31/12/2020	2 315
RESIDENCES CITE VERTE B	2424335	REPLACEMENT COMPTEUR EXTENSION A CVB	RN	08/08/2018	28/08/2020	0
RESIDENCES CITE VERTE B	2538843	LEVÉE DES RESERVES ELECTRIQUES A LA CHAUFFERIE DE CVB	RN	17/04/2019	14/03/2020	3 730
RESIDENCES CITE VERTE B	2762335	Remplacment compteur E extension cvb*	RN	02/04/2020	15/12/2020	1 143
RESIDENCES CITE VERTE B	2832116	Remplacment BAE5	RN	23/03/2020	31/12/2020	1 179
RESIDENCES CITE VERTE B	2774431	Mise en place recup ess->chauffage	GE	26/04/2020	26/04/2020	2 734
EMS IMMO FOSSE ROUGE (AS LES MONROIS)	2845649	Remplacment PC defacteur	RN	27/07/2020	28/08/2020	2 435
EMS IMMO FOSSE ROUGE (AS LES MONROIS)	2845663	Remplacment éclairage	RN	27/07/2020	28/08/2020	2 385
EMS IMMO FOSSE ROUGE (AS LES MONROIS)	2845668	Mise en place AU	RN	27/07/2020	28/08/2020	2 060
EMS IMMO FOSSE ROUGE (AS LES MONROIS)	2845683	Mise en place coffret alim	RN	27/07/2020	28/08/2020	1 608
EMS IMMO FOSSE ROUGE (AS LES MONROIS)	2759230	Mise en place ventilation local stockage elec	RN	01/12/2020	15/12/2020	1 450
RESIDENCE LE VAL DE MARNE	2774443	Remplacment aérometre et v3v ECS	RN	23/04/2020	23/04/2020	765
RESIDENCE LE VAL DE MARNE	2815656	Réparation bride fibre	RN	17/08/2020	08/12/2020	2 244
RESIDENCE LE VAL DE MARNE	2843053	Mise en place recup ess + vanne prim + remplacement vanne recup chauffage	RN	01/12/2020	15/12/2020	5 351
RESIDENCE LE CLOS DE PACY	2846579	Mise en place filtres et deltaP filtres et échangeur sur ECS 1 ECS 2, Chauffage + mise en place va	RN	01/12/2020	15/12/2020	2 787
BATS A-B-C-D MAISONS - CRECHE	2797968	Mise en place recup ECS-> Chauffage	RN	01/12/2020	15/12/2020	3 221
BATIMENTS EF	2797971	Mise en place recup ECS-> Chauffage	RN	01/12/2020	15/12/2020	3 251
RESIDENCE LES JARDINS DE VAN GOGH	2717941	Mise en place d'un clapet + modif hydraulique pour déplacer le débitmètre du compteur d'énergie	RN	04/03/2020	04/03/2020	1 350
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	2562236	Mise en conformité Cva Flouil	RN	11/05/2020	11/05/2020	3 426
CHAUFFERIE FOSSE ROUGE	2627303	Remplacment et séparation armoire elec primaire/secondaire + levée non conformité	RN	26/07/2019	14/03/2020	1 224
TOTAL						-334 420

* chantier non cloturé, un reliquat sera présent en 2021

REDEVANCE AU DELEGANT 2020

Redevance pour occupation du domaine public

a) Part fixe (base 2€ par mètre linéaire réseau)	7 471,87
b) Part variable (1% du CA R2 de 2019)	13 357,05

Redevance due à l'autorité concédante par les usagers

c) Redevance (1% du CA R2 de 2019)	13 357,05
------------------------------------	-----------

Total redevances

34 185,97

Détails calculs

a) Formule de révision du R2

$R2o [a + b (0,33 \text{ ICHT-IME}/\text{ICHT-IMEo} + 0,17 \text{ FSD1}/\text{FSD1o} + 0,50 \text{ BT40}/\text{BT40o})]$

Redevance fixe (3100 m/l x 2€) : 6 200,00

a =	0,330	
b =	0,670	
ICHT-IMEo =	93,71	novembre-06
FSD1o =	111,00	novembre-06
BT40o =	822,40	novembre-06

Indices connus au	31-mars-20	Mois de Valeur	Date parution
ICHT-IME	125,80	oct.-19	10/01/2020
FSD1	132,10	févr.-20	31/03/2020
BT40	1 086,98	déc.-19	20/03/2020

Redevance "part fixe" révisée : 7 471,87

b) Chiffre d'Affaire R2 exercice 2019 :	1 335 705,45
1% du CA	13 357,05

Annexe 9 Evolution des indices et des tarifs

1. Evolution des indices utilisés dans la formule de révision des termes R1 et R2

	indices			R1énergie en €/MWh	R1t&c en €/MWh	R1 en €/MWh
	EI	Gh	FD			
janv-20	169,46	3,89	335,65	17,83	1,42	19,24
févr-20	166,80	3,70	328,95	17,25	1,42	18,66
mars-20	179,30	3,45	304,21	17,15	1,42	18,56
avr-20	183,42	3,22	268,24	16,68	1,42	18,09
mai-20	183,28	3,16	242,83	16,44	1,42	17,86
juin-20	148,46	3,02	245,80	14,57	1,42	15,98
juil-20	136,37	3,02	254,16	14,05	1,42	15,47
août-20	136,23	3,09	254,61	14,19	1,42	15,61
sept-20	132,91	3,12	247,69	14,09	1,42	15,51
oct-20	139,82	3,35	234,29	14,90	1,42	16,31
nov-20	142,21	3,43	232,40	15,19	1,42	16,61
déc-20	153,25	3,55	240,31	16,01	0,21	16,22

	indices			R2 en €/kW
	ICHT-IME	FSD1	BT40	
janv-20	125,80	133,70	110,20	51,44
févr-20	125,80	133,20	110,30	51,44
mars-20	125,80	132,10	110,40	51,40
avr-20	126,30	128,30	110,20	51,25
mai-20	126,30	124,10	110,60	51,13
juin-20	126,30	124,10	110,70	51,15
juil-20	126,60	125,80	110,60	51,24
août-20	126,60	127,20	111,00	51,36
sept-20	126,60	127,50	110,70	51,33
oct-20	127,00	127,70	110,90	51,40
nov-20	127,00	127,80	110,90	51,41
déc-20	127,00	128,70	111,00	51,46

2. Evolution des termes tarifaires et du prix moyen sur les 3 derniers exercices

	2018	2019	2020
CA R1 en k€	519	529	443
MWh vendus	27 521	26 294	25 439
R1 moyen en € HT/MWh	18,87	20,11	17,42
CA R2 en k€	1 318	1 336	1 359
kW souscrits	26 155	26 155	26 481
R2 moyen en € HT/kW	50,40	51,07	51,33
Prix moyen en € HT/MWh	66,76	70,91	70,86
Prix moyen en € TTC/MWh	70,44	74,81	74,75

Annexe 10 Bilan fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0001 Place samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31/12/2020		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
		Terrains AN	AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	11 654 994
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	25 845
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	
TOTAL (II) BJ			11 680 838	25 845
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	15 469
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	364 058
		Autres créances (3) BZ	CA	266 802
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
	Disponibilités CF	CG	12 300	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
	TOTAL (III) CJ	CK	658 629	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		12 339 467	27 967	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)	DA			8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			53 489
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			-4 685 037
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			334 998
	Subventions d'investissement	DJ			319 011
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			8 026 941
		TOTAL (II)	DO		8 026 941
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			44 880
		TOTAL (III)	DR		44 880
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			2 119 530
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			5 461 476
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			118 897
	Dettes fiscales et sociales	DY			46 216
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA			38 962	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			423 337
	TOTAL (IV)	EC			8 208 418
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			12 311 500
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			6 288 462	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	443 225	FE		FF	443 225	
		FG	1 457 231	FH		FI	1 457 231	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 900 456	FK		FL	1 900 456	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	108 976	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	714 224	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 723 655
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 914	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 171 183	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	42 887	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	914 496
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	53 525	
Autres charges (12)					GE	34 186		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 218 192	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	505 464	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	250 219	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	250 219	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-250 219	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	255 245	

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	79 753	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	79 753	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	79 753	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 803 408	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 468 410	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	334 998	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	127 020	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	676 799	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS			79 753	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations												
										1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
																				3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ	D8				D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	KE				KF								
CORPORELLES	Terrains										KG	KH				KI								
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ	KK				KL									
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM	KN				KO									
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2				KP	KQ				KR							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3				KS	11 546 018				KT		108 976						
	Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV	25 845				KW		0						
	Matériel de transport*										KY					KZ		LA						
	Matériel de bureau et mobilier informatique										LB					LC		LD						
	Emballages récupérables et divers *										LE					LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours										LH					0		LJ		0				
	Avances et acomptes										LK					LL		LM						
	TOTAL III										LN	11 571 863				0		LP		108 976				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M				8T									
	Autres participations								8U		8V				8W									
	Autres titres immobilisés								1P		1R				1S									
	Prêts et autres immobilisations financières								1T		1U				1V									
	TOTAL IV								LQ		LR				LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G		11 571 863				0H		0		0J		108 976				
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
										1				2				3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN	C0				D0		D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO	LV				LW		IX						
CORPORELLES	Terrains										IP	LX				LY		LZ						
	Constructions	Sur sol propre								IQ	MA				MB		MC							
		Sur sol d'autrui								IR	MD				ME		MF							
		Inst. gales, agencts et am. des constructions										IS	MG				MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	MJ				11 654 994				ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers										IU	MM				25 845				MN		MO	
		Matériel de transport										IV	MP				MQ		MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW	MS				MT		MU					
	Emballages récupérables et divers *										IX	MV				MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours								0		MY	MZ				0		NA		NB				
	Avances et acomptes										NC	ND				NE		NF						
	TOTAL III								0		IY	NG				0				NH		11 680 838		NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		0U				M7		0W							
	Autres participations								I0		0X				0Y		0Z							
	Autres titres immobilisés								II		2B				2C		2D							
	Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E				2F		2G							
	TOTAL IV								I3		NJ				NK		2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0		I4	0K				0		0L		11 680 838		0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 Accusé de réception en préfecture
 19400710-20211018-2021-163-DE
 Date de télétransmission : 20/10/2021
 Date de réception préfecture : 20/10/2021

2021
DCIFI N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2020

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	25 845	QE	0	QF		QG	25 845
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	25 845	QV	0	QW		QX	25 845
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	25 845	ØP	0	ØQ		ØR	25 845
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	26 754	53 525	35 399	44 880	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
	26 754	53 525	35 399	44 880	
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
	– corporelles	6E	6F	6G	6H
	– titres mis en équivalence	02	03	04	05
	– titres de participation	9U	9V	9W	9X
	– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	4 148	0	2 025	2 123	
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	4 148	0	2 025	2 123	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	30 902	53 525	37 425	47 002	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF		
	– financières	UG	UH		
	– exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 549		2 549					
	Autres créances clients		UX	361 509		361 509					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	185 137		185 137				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	71 113		71 113				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	10 552		10 552						
Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX		VT	630 860	VU	630 860	VV					
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 119 530		493 686		1 625 844			0
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	118 897		118 897						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	24 855		24 855					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	21 361		21 361					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 461 476		5 461 476						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	38 962		38 962						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	423 337		129 225		294 112				
TOTAUX		VY	8 208 418	VZ	6 288 462		1 919 956			0	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	465 002	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31/12/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	334 998	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX		
	Amendes et pénalités	WJ		XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	WR	381 893
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
		- imposées au taux de 0 %			WH	
		- imposées au taux de 19 %			WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY
	Majoration d'amortissement*					XD
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	283 856	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	283 856	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

Accusé de réception en préfecture
 N° 20211018-2021-16
 Date de transmission : 20/10/2021
 Date de réception préfecture : 20/10/2021
N° 2058 Abis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

N° SIRET : 32691339900050

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 Rue Courtois
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	334 998
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	46 895
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	381 893
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	98 037
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	98 037
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	283 856	F 2	
	Déficit (II-I)		F 3	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *			F 6	283 856
Résultat fiscal	Bénéfice	0	F 8	
	Déficit		F 9	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

 Accusé de réception en préfecture
 0042100710-20211018-2021-163-DE
 Date de dépôt en préfecture : 20/10/2021
 Date de réception préfecture : 20/10/2021

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 649 588
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	283 856
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	1 365 732
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 365 732
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

Accusé de réception en préfecture
 N° 2058 Bbis
 Date de télétransmission : 20/10/2021
 Date de réception préfecture : 20/10/2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 Rue Courtois
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	4 467 433
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis) M5ter
Déficits imputés		J9	283 856
Déficits reportables		M6	4 183 577
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	0
Total des déficits restant à reporter		H9	4 183 577

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0		(2) 0 (3) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-3 487 642	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-1 197 395		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	0F	-4 685 037		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG			-4 685 037		
TOTAL II										ZH		-4 685 037
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	158 752
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ				
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	179 404
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	29 776
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	803 251			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 171 183
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	42 887
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	42 887
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	169 348
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	216 662
DIVERS	Montant brut des salaires *										0B	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,41 %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ	54210765113030

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

Accusé de réception en préfecture
 20211018-2021-163- N° 2058-ER
 Date de télétransmission : 20/10/2021
 Date de réception préfecture : 20/10/2021

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
 Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SNC SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BR IE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93505 Pantin Cedex

SIRET Société intégrée : 32691339900050

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bisJA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)

Néant *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SNC SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BR IE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

SIRET Société intégrée : 32691339900050 8 Rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

A - RÉSULTAT				Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA			FB							
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD			FE							
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ							
Autres régularisations (à détailler)				FG			FH							
TOTAL				FK			FL							
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK				FM			FN							
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME				Cessions d'immobilisations										
				Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions							
				Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)					
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB		F2		F3		GF		F4		F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)								F6		GG		F7		F8
Autres régularisations (à détailler)				GC		F9		G1		GH		G2		G3
Sous total				GD		G4		G5		GI		G6		G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %				GE						GJ				
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %						E8						E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %								E7						E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

Accusé de réception en préfecture
 N° 2058 FC
 2021
 Date de télétransmission : 20/10/2021
 Date de réception préfecture : 20/10/2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

N° SIRET : 32691339900050

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 Rue Courtois
 93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		283 856	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		283 856	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
				I. Immobilisations*			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
Imposition répartie					
sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
sur 10 ans					
sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1					
Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs					
Imposition répartie					
sur 3 ans au titre de					
		N-1			
		N-2			
Sur 10 ans ou sur une durée					
différente (art. 39 quaterdecies					
1 ter et 1 quater du CGI)					
(à préciser) au titre de :					
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

Exercice ouvert le :01/01/2020..... et clos le :31/12/2020..... Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I	Chiffre d'affaires de référence CVAE		
	Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 900 456
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
	Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
	TOTAL 1	OX	1 900 456
II	Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
	Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	108 976
	Subventions d'exploitation reçues	OF	
	Variation positive des stocks	OD	
	Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	676 799
	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	TOTAL 2	OM	785 775
III	Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
	Achats	ON	
	Variation négative des stocks	OQ	1 914
	Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 171 183
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
	Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
	Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	34 186
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
	Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
	TOTAL 3	OJ	1 207 284
IV	Valeur ajoutée produite		
	Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 478 947
V	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
	Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	<input type="checkbox"/> EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation		HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Accusé de réception en préfecture
094-219400710-20211018-20211018
Date de télétransmission : 20/10/2021
Date de réception préfecture : 20/10/2021

2021

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant

*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET

3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie)

0001 Place samuel de Champlain

CODE POSTAL

92400

VILLE

COURBEVOIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032